



Collectif Estuaire pour Tous
B.P. N° 1 5 route de Soulac
33123 Le Verdon sur Mer
estuairepourtous@gmail.com
<http://www.estuairepourtous.org/>

Ministère de l'Économie et des Finances
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

recommandée avec AR

Le Verdon sur Mer le 3 décembre 2018

Objet : Opposition du Collectif Estuaire pour Tous
à la demande de concession au banc du Matelier en Charente Maritime
N/Réf : MS/JG/MC/
Tél : 0605363548 - 0683599510

Monsieur le Ministre,

Notre Collectif Estuaire pour Tous représente plus de 1000 adhérents. Il travaille sur le dossier de demande de concession minière du Matelier sur le Domaine Public Maritime (commune des Mathes-La Palmyre en Charente-Maritime) depuis 2013. **Il se positionne contre l'ouverture de cette concession**, et exige que la demande d'exploitation de granulats marins à l'embouchure de la Gironde (banc dit du «Matelier») soit définitivement rejetée par les services du ministère de l'Économie et des Finances.

Notre Collectif Estuaire pour Tous siège dans le Conseil de gestion du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis au sein du collège « associations de défense de l'environnement ». (Philippe Lucet titulaire et Jacques Gervais suppléant). Notre représentant est intervenu dans le débat préalable au vote du 3ème avis défavorable contre le projet Matelier, en réunion du conseil de gestion le 8 novembre 2018.

Un rappel sur le calendrier de ce dossier :

2013 Les sociétés Granulats-Ouest et Dragages-Travaux-Transports-Maritimes déposent en Préfecture 17 un projet d'extraction de granulats marins situé devant Bonne Anse. 13 millions de m3 de sable seraient extraits en 30 ans soit 430 000 m3 par an. Avis de mise en concurrence

15 septembre 2014 au 17 octobre. enquête publique sur les 2 rives

17 décembre 2014. Avis favorable de la commission d'enquête assorti d'une réserve

1er avril 2015 Création par Ségolène Royal du Parc marin Estuaire de la Gironde /Mer des Pertuis : 6500Km2, en 2^{ème} position pour sa superficie après le Cap Corse.

15 juillet 2015. Envoi du dossier Matelier par la Préfecture de Charente-Maritime au Ministère de l'Ecologie

15 janvier 2016 Avis défavorable du Parc Naturel Marin sur la demande d'autorisation d'ouverture des travaux miniers

5 décembre 2016. 2ème Avis défavorable du Parc Naturel Marin sur la demande de concession minière

21 juillet 2017. Le Ministre de l'Economie et des Finances, chargé des mines, rejette la demande de concession minière

6 octobre 2017. Les porteurs du projet déposent un recours contre l'arrêté ministériel auprès du tribunal administratif de Poitiers

11 janvier 2018 . Estuaire pour Tous dépose un mémoire en soutien de l'Etat

7 juin 2018. Audience au tribunal administratif. Le Rapporteur Public reprend à quelques nuances près le mémoire des requérants. Estuaire pour Tous intervient en l'absence d'avocat représentant le ministère

21 juin 2018. Jugement. Le tribunal annule l'arrêté ministériel du 21 juillet 2017 et enjoint au ministère de réexaminer la demande de concession dans les 6 mois, à Monsieur le Préfet de Charente-Maritime de réexaminer la demande d'autorisation de travaux dans les 2 mois suivant la notification du ministre.

Notre Collectif soutient l'Etat dans son refus d'autorisation, c'est pourquoi lors de l'assemblée générale les adhérents ont voté une motion dont voici le texte :

« Les adhérents d' Estuaire Pour Tous réunis en Assemblée Générale le 30 juin 2018 décident d'apporter tout leur soutien au Ministère de l'Economie dans sa décision de rejeter la demande de concession au banc du Matelier en Charente- Maritime. Avec le soutien d'élus locaux du Pays Royannais et du Nord-Médoc, ils pensent indispensable que le Ministère fasse appel de la décision prise le 21 juin 2018 par le Tribunal Administratif de Poitiers ».

Pour confirmer cette motion, un groupement de 12 associations représentant le Pays Royannais et la Pointe du Médoc (Agora Soulac Energie, Association pour la Protection de Soulac contre l'Erosion Marine, Demain Les Mathes, Natvert, Pays Royannais Environnement, Sauvons le Littoral Ronçois, Les Amis de Saint-Palais, les 7 sentinelles, Nature Environnement 17, Association des Propriétaires La Palmyre Les Mathes , Saint Palais Environnement et naturellement Estuaire pour Tous) a lancé une pétition numérique sur le site change.org : <https://www.change.org/p/ministère-de-l-economie-et-des-finances-non-à-l-extraction-de-granulats-à-l-embouchure-de-la-gironde-banc-dit-du-matelier> et une pétition version papier que nous tenons à votre disposition (au total 4100 signataires).

Voici le texte de cette pétition :

Du fait de la complexité des mouvements des sédiments dans les estuaires, notamment du sable dans les embouchures

Du fait de la localisation de l'exploitation demandée, à proximité de la côte sableuse et de la faible profondeur (banc dit du « Matelier »)

Du fait du dragage continu de la passe Ouest de la Gironde avec un volume d'extraction de sable très important, une nouvelle exploitation aggraverait les déséquilibres sous- marins.

Du fait du volume demandé (13 millions de m3) et de la durée d'exploitation (30 ans)

Du fait que les études présentées par les demandeurs ont été faites à partir des mêmes simulations que celles utilisées pour le creusement de la passe d'entrée en 2014/2015 et que ces simulations se sont avérées erronées 2 ans après

Du fait qu' il existe d'autres méthodes pour fabriquer du béton notamment l'utilisation de gravats recyclés. Cette technologie plus coûteuse et délaissée par le BTP est une alternative qui permettrait de limiter le racle des fonds marins et l'utilisation d'eau douce pour le dessalage des matériaux

IL EST EVIDENT QUE LE PRINCIPE DE PRECAUTION DOIT S'APPLIQUER. (lois européenne article 174 du traité CE et française article L.110 du Code de l'Environnement)

Pour toutes ces raisons, nous exigeons que la demande d'exploitation de granulats à l'embouchure de la Gironde (banc dit du « Matelier ») soit définitivement rejetée par les services du ministère de l'Économie et des Finances (tutelle des Mines).

Le groupement d'associations a aussi organisé un rassemblement citoyen devant le site du Matelier le 27 octobre 2018. Ce rassemblement a fait la une de la presse régionale, beaucoup d'élus ont répondu présent et ont pris part aux débats.

Vous constaterez, Monsieur le Ministre, que notre volonté depuis 6 ans est de voir l'abandon de ce projet, ce qui satisferait les adhérents et sympathisants de notre Collectif dans leur volonté de sauvegarder un environnement riche en bio-diversité et fragilisé par l'érosion marine.

Nous sommes à votre entière disposition, Monsieur le Ministre, pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles afin de traiter de la suite à donner à ce dossier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos sentiments dévoués.

La Présidente du Collectif
Estuaire pour Tous

Les représentants du Collectif au sein du
Conseil de gestion du Parc Naturel Marin

Titulaire

Suppléant

Maryse Sinsout

Philippe Lucet

Jacques Gervais